

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/63

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne – SDEHG - Raccordement de 2 abribus sur le boulevard des Fontanelles - Opération référence 11 BT 496

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 18 octobre 2018, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération référence 11 BT 496 suivante :

- Raccordement de 2 abribus sur le boulevard des Fontanelles situés au niveau de la rue des Ormeaux et de la rue des Chênes.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	135 €
Part SDEHG	549 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	173 €
Total	857 €

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le **27 MAI 2019**

ID : 031-213105612-20190524-D2019_63-DE



Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet présenté pour la mise en œuvre de l'opération référence 11 BT 496,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le projet présenté pour la mise en œuvre de l'opération référence 11 BT 496,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

- Transmis le 27 MAI 2019
- Affiché le 27 MAI 2019

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE

